



# Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PUBLIQUE, LE MARDI 5 NOVEMBRE 2024, SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 582-24 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

### 1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 octobre 2024, celui-ci a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 582-24 intitulé « *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* ».

### 2. Objet du projet de règlement

L'objet de ce projet de règlement est de permettre à la municipalité de se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de veiller au maintien en bon état des immeubles situés sur son territoire. Le règlement s'applique à un immeuble patrimonial inscrit à l'inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale de la MRC de Rouville, à tout bâtiment principal situé sur le territoire municipal ainsi qu'à tout bâtiment accessoire dont l'année de construction est antérieure à 1940 et qui est situé dans l'une des zones suivantes : 201-P, 202-P, 206-P, 303-P ou 501-P (ensemble d'intérêt patrimonial de la rue Principale et de la section du rang Fort-Georges adjacente au périmètre d'urbanisation).

Les dispositions contenues dans ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

### 3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 5 novembre 2024 à 20 h à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

### 4. Consultation des projets de règlement

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures régulières d'affaires.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (450) 460-7838, poste 226 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2025.

DONNÉ à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

\_\_\_\_\_(Original signé)\_\_\_\_\_  
**Pierrette Gendron, DMA**  
**Directrice générale et**  
**Greffière-trésorière**